

Délibération DEL-CC-2024-002

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 30 JANVIER 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (59) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Freddy ENOND, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Vincent MAROT, Patricia MIMAULT, Roland MOREAU, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Rodolphe ROUE, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU, Jean-Baptiste FORTIN par Freddy ENOND (suppléant)

Pouvoirs (5) : Nicole COTILLON pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Yannick CHARRIER, Rachel MERLET pouvoir à Marie-Line BOTTON, Nathalie MOREAU pouvoir à Bruno BODIN, Pierre MORIN pouvoir à Florence BAZZOLI

Absents (16) : Emmanuelle MENARD, Nicole COTILLON, Jean Claude METAIS, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Pascale FERCHAUD, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEIS, Rachel MERLET, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 24-01-2024

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme BARON

RESSOURCES HUMAINES

Remboursements inter-budgets liés aux agents "multi-budgets" : répartition 2023 (compléments DEL-2023-172)

Vu la délibération DEL-CC-2023-172 du conseil communautaire du 7/11/2023 relative aux remboursements inter-budgets ;

Considérant la nécessité de définir un budget porteur pour chaque agent « multi-budgets » en réponse à la demande du Trésor Public pour que chaque agent relevant de plusieurs budgets ne soit imputé en dépenses que sur un seul budget ;

Considérant la nécessité d'apporter des compléments à la liste des effectifs figurant dans la DEL-CC-172 précitée ;

Afin que chaque budget supporte la charge qui lui incombe, il convient de régulariser comptablement la situation avant la fin de l'exercice.

La présente délibération vient compléter la DEL-CC-2023-172 susvisée.

Les répartitions suivantes ont été élaborées sur la base de l'activité des années précédentes. En cas de remplacement des agents occupant un poste permanent dans la liste ci-dessous (liste mise à jour et représentative des effectifs actuels), le même pourcentage de répartition sera appliqué.

Par mesure de simplification, l'assiette retenue pour ces répartitions est la suivante :

- Réalisations effectuées du 01/01/N au 30/10/N,
- Estimation pour la période du 01/11/N au 31/12/N calculée au prorata des 10 premiers mois réalisés de l'année N.

Les lignes suivantes du tableau de la présente délibération viennent compléter le tableau des agents présentés dans la délibération n°172 susvisée.

L'année suivante, une régularisation sera effectuée entre les montants versés et les réalisations constatées au compte administratif. La différence éventuelle sera régularisée sans qu'il ne soit nécessaire de délibérer à nouveau.

Ces dispositions complémentaires concernent :

BUDGET PORTEUR	Poste occupé	ENTITE ET BUDGET DESTINATAIRE	période	2023
BA ASST COL (404)	Contrôleur branchement	BPPAL CA2B	01/01/2023 au 31/05/2023	40,00%
BA ASST COL (404)	Assistant.e de Direction	BPPAL CA2B	01/01/2023 au 12/04/2023	25,00%
BA ASST COL (404)	Régie de Travaux	BPPAL CA2B	01/01/2023 au 31/12/2023	40,00%
BA ASST COL (404)	Régie de Travaux	BPPAL CA2B	01/10/2023 au 31/12/2023	40,00%
BA ASST COL (404)	Régie de Travaux	BPPAL CA2B	01/01/2023 au 28/02/2023	40,00%
BA ASST COL (404)	Contrôleur branchement	BPPAL CA2B	01/01/2023 au 15/09/2023	40,00%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS (40009)	Agent.e d'Accueil Déchetterie - Entretien Quai de Transfert	BA Gestion déchets (40003)	01/01/2023 au 31/12/2023	10%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS (40009)	Chauffeur	BA Gestion déchets (40003)	01/01/2023 au 31/12/2023	30%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS (40009)	Chauffeur	BA Gestion déchets (40003)	01/01/2023 au 31/12/2023	61%

Le conseil communautaire, est invité à :

- **approuver les compléments tels que présentés apportés à la liste de remboursement entre budgets portés par la DEL-CC-2023-172 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 01 FEV. 2024

Notifié ou publié le 01 FEV. 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



Pierre-Yves Marolleau